

MODALITES DE SUIVI DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES GAZ, ELECTRICITE ET EAU

IMPORTANT 24/08/2022

DOCUMENT REALISE PAR L'ETABLISSEMENT DE SANTE BAUGEOIS VALLEE POUR L'UTILISATION DU FICHIER DE SUIVI DES CONSOMMATIONS REALISE PAR LA MAPES

1. DOMAINE D'APPLICATION

Cette fiche technique se rattache au processus TECHNIQUE. Elle s'applique aux consommations énergétiques de l'Etablissement de Santé Baugeois Vallée : le gaz, l'électricité et l'eau.

2. RESPONSABLE D'APPLICATION

Les responsables sont le service Technique et l'agent identifié au service Finances.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

1

3.1 – SUIVI DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Ce suivi des consommations énergétiques s'inscrit dans le dispositif du décret tertiaire. Ce décret oblige les propriétaires et locataires de bâtiments tertiaires dont la surface est supérieure à 1000 m² de réduire leur consommation énergétique par rapport à une année de référence : -40 % d'ici 2030, -50 % d'ici 2040 et -60 % d'ici 2050 OU par rapport à un seuil défini par type de bâtiment. Les données sont à remplir sur la plateforme OPERAT (Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire) annuellement.

Afin de suivre les consommations énergétiques de l'ESBV, les factures doivent être suivies et comprises. Les consommations seront en effet à renseigner dans le tableau Excel tous les mois. Ce tableau est disponible sur le site de la MAPES (Mission d'Appui à la Performance des Etablissements et Services sanitaires et médico-sociaux) : <u>https://www.mapes-pdl.fr/outils-et-documentations/conseil-energie-partage/indicateurs-suivi-rigueur-climatique/</u>. Les factures ayant servi au remplissage du tableau Excel doivent être scannées et conservées.

3.2 – REMPLISSAGE DU FICHIER DU SUIVI DES CONSOMMATIONS

Suite à l'identification des données dans les factures, le tableau Excel de suivi des consommations énergétiques doit être rempli.

Uniquement les onglets en « vert » doivent être complétés : Données, Climat, Thermique (par source) et Electricité.

Dans ces onglets, il faut remplir uniquement les tableaux « à remplir », également mentionnés en « vert ».

					SAISIE D	ES FACTURES	: CONSOMM	ATION EAU F	ROIDE GENE	RALE - m3				
A REMPLIR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier	7 540	5 843	4 306	0	0	0	0	0	5 779	6 997	6 776	0	0	0
Février	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mars	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avril	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juillet	6 035	6 035	5 040	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Août	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Septembre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Octobre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Novembre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décembre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL - m3	13 575	11 878	9 346	0	0	0	0	0	5 779	6 997	6 776	0	0	0
TOTAL - L/jour/lit	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	0
Evolution N // N-1	-	-12,5%	-21,3%	-100,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	21,1%	-3,2%	-100,0%	#DIV/0!	#DIV/0!

L'onglet « Climat » doit être complété grâce à l'onglet « DJU ». Le DJU ou degré jour unifié est la différence entre la



https://www.youtube.com/watch?v=OCv8pUk2zkw.

Le fichier Excel de la MAPES est régulièrement mis à jour. Il est donc nécessaire de consulter leur site tous les mois pour vérifier l'actualisation du fichier. En cas de changement de version, il faut « copier-coller » les données de consommation dans le nouveau fichier.

Les fournisseurs d'énergie peuvent varier d'une année à l'autre. Dans ce cas, la présentation des factures peut être modifiée, les informations suivantes restent à identifier pour le suivi des consommations énergétiques :

- Lieu de consommation (différent du lieu de facturation)
- Période de consommation (différente de la date de réception de la facture)
 - A noter que des factures peuvent être mensuelles, trimestrielles et semestrielles (fonction fournisseurs)
 - Pour une consommation allant du 08/12/21 au 08/01/22, prendre en compte le mois de décembre 2021.
 Rares sont les factures qui prennent en compte des consommations commençant au début du mois.
- Quantité consommée (en KWh ou en m³)
- Montant Hors TVA ou HTVA

2

3.1.2 – LECTURE D'UNE FACTURE DE GAZ



3

ETS DE SANTE BAUGEOIS VALLEE facture N°28207872S du 04/04/2022	Période de consommation avec le mois à prendre en		Consommation en KWh		
FOURNITURE			2012,216		
	2022)	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	
CONSOMMATIONS					
Consommation du 26/02/2022 au 27/03/2022		80 008 kWh	0,02077 €/kWh	1 661,77 €	
Coût certificat d'économies d'énergie selon article	R221-4-1 Code de l'Énergie du	80 008 kWh	0,00438 €/kWh	350,44 €	
26/02/2022 au 27/03/2022					
ACHEMINEMENT				1 086,85 €	
		Quantité	Prix unitaire	Montant HT	
Stockage du 1 mars 2022 au 31 mars 2022		4 653,55 kWh/jour	0,18511 €/kWh/j/an	71,79€	
ATRT - Terme de capacité de livraison du 1 mars 2	2022 au 31 mars 2022	6 467,56 kWh/jour	0,04887 €/kWh/j/an	26,34€	
ATRT - Terme de capacité de transport sur le rése 2022	au régional du 1 mars 2022 au 31 mars	6 467,56 kWh/jour	0,66552 €/kWh/j/an	358,69€	
ATRT - Terme de capacité de sortie du réseau prin	cipal du 1 mars 2022 au 31 mars 2022	6 467,56 kWh/jour	0,09356 €/kWh/j/an	50,43€	
ATRD - Composante de distribution terme fixe du	1 mars 2022 au 31 mars 2022	1 mois	68,88 €/mois	68,88€	
ATRD - Composante de distribution terme fixe RF	du 1 mars 2022 au 31 mars 2022	1 mois	7,67 €/mois	7,67€	
ATRD - Composante de distribution terme variable 27/03/2022 du 26/02/2022 au 27/03/2022	ATRD - Composante de distribution terme variable - barème du 26/02/2022 au 27/03/2022 du 26/02/2022 au 27/03/2022				
Location de compteur du 1 mars 2022 au 31 mars	2022			15,80€	
TAXES ET CONTRIBUTIONS				691,79€	
		Assiette	Prix / Taux	Montant HT	
TICGN		80 008 kWh	0,00841 €/kWh	672,87€	
CTA gaz distribution		76,55€	20,80 %	15,92 €	
CTA gaz transport	63,76€	4,71 %	3,00 €		

TOTAL HORS TVA			3 790,85 €
	Assiette	Taux	Montant TVA
TVA s'applique sur les consommations, les services et prestations et la TICGN	3 188,13 €	20,00 %	637,63€
TVA réduite s'applique sur l'abonnement, le terme fixe de l'acheminement et la CTA	602,72€	5,50 %	33,15€
TOTAL TTC			4 461,63 €

3.1.2 – LECTURE D'UNE FACTURE D'ELECTRICITE



REÇU Par PLOU Adeline , 14:07, 28/02/2022

[@☑

vos références

N° de client : 109887470 Code EDI : 6a695762-34f3-4d03-a3b7-9acaf92980d1 SIRET destinataire : 26490664500017 Engagement Juridique : EJ_055616 Titulaire contrat : ACEP 49 Libellé facture : SITE DE MAZE

vos contacts

Service Client Privilège Collectivité Tel: 01.71.39.10.22 du lundi au vendredi de 9h à 17h Email : privilege.collectivite@mail.totalenergies.fr uniha@total-directenergie.com Espace client : totalenergies.fr/collectivites Par courrier : TotalEnergies - Service Client Privilège Collectivités TSA 71632 75901 PARIS CEDEX 15

en cas de panne réseau

Enedis- Gestionnaire du Réseau de Distribution Segment C2/C4 : 0 811 010 212 7j/7, 24h/24 - Prix d'un appel local

Support Technique

Vous souhaitez effectuer une demande technique ?

- Connectez-vous sur votre Espace Client
- Pour nous joindre, si vous avez une question : Tel : 09 77 40 55 10
- du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
- Email : support.technique@mail.totalenergies.fr

Informations sur votre facture

TVA à 5,5% payée sur les débits, appliquée à l'abonnement. TVA à 20% payée sur les débits, appliquée à la consommation et

aux prestations. Taux d'intérêt en cas de retard de palement : trois fois le taux d'intérêt légal. Frais de retard de palement : 40€ TTC. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de palement anticipé.

- Document à conserver 5 ans.
- Tarifs non règlementés.

La TVA globale de votre facture est déterminée par la formule total

APPROUVÉ

Par S.HUOT-MARCHAND , 14:31, 28/02/2022

Période de consommation avec le mois à prendre en compte (Exemple : novembre 2021)

	Consommation en KWh				
FACTURE D'ELECTRICITE du 28 février 20 N° 109003090243 Période du 09/11/2021 a	au 08/12/2021				
Electricité					
Volume consommé	14658 kWh				
Montant des consommations	1181,44 €				
Transport, Acheminement	732,76 €				
Taxes et contributions	405,68 €				
TDCFE	16,27 €				
TCCFE	32,39€				
CTA	27,21 €				
CSPE	329,81 €				
Total hors TVA	2319,88 €				

TVA à 20 % sur le montant de 2319,88 €

Montant TTC

Facture à payer avant le 06/04/2022

Montant hors TVA (HTVA)

463,98€

2783,86 €



<u>Cas particulier</u>: Dans le cas où la consommation n'est pas aisée à trouver, se référer à la valeur de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) comme donnée de consommation (*cf extrait d'une facture ci-dessous*).

3.1.3 - LECTURE D'UNE FACTURE D'EAU



7

Lie	eu de con	sommation								
						Dáriada	do concommo	tion		
Adresse du p	oint de livr	aison : 15 BOUL	Periode							
N°compteur	Diamètre	Ancien Index	Nouvel Index	Date du relevé	Volume déter	lume déten avec le mois a prendre en			Volume facturé	
10TA207606	15			18/11/2021	Par estimati	Parenami compte (Exemple : de juin			72 m	
						2021 à r	novembre 202	1)		
		Votre facture dét	aillée		Quantité	Prix unitaire HT	€ Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC	
DISTRIBUTION	DE L'EAU PO	TABLE								
Abonnement eau	u - BAUGE		du 0	1/07/21 au 31/12/2	21 1	25,000	25,00	5,50 %	26,38	
Consommation eau - BAUGE			du 3	1/05/21 au 18/11/2	21 72	1,2500	90,00	5,50 %	94,95	
Redevance prés	ervation ressou	rce en eau	du 3	1/05/21 au 18/11/2	21 72	0,0550	3,96	5,50 %	4,18	
COLLECTE ET	TRAITEMENT	DES EAUX USEES	3							
Abonnement ass	sainissement - I	BAUGE	du 0	du 01/07/21 au 31/12/21		25,000	25,00	10,00 %	27,50	
Consommation assainissement - BAUGE			du 31/05/21 au 18/11/21		21 72	1,750	126,00	10,00 %	138,60	
ORGANISMES I	PUBLICS									
Redevance Lutte	e contre la pollu	tion	du 3	21 72	0,300	21,60	5,50 %	22,79		
Redevance modernisation réseau collecte				du 31/05/21 au 18/11/21		0,1500	0 10,80	10,00 %	11,88	
Total général							302,36		326,28	
		Г				De	étail des montants			
Identifiant Référence			Montant HT		ontant otal HT	ant Montant HT Total TVA			Montant Total TTC	

Dans le coût total HT à prendre en compte, il y a également l'abonnement.

3.3 – SUIVI DES CONSOMMATIONS A L'AIDE DES COMPTEURS ET SOUS-COMPTEURS

Conjointement au suivi des consommations énergétiques via l'étude des factures, un relevé mensuel des compteurs et sous-compteurs doit être fait par le service technique.

302,36 €

23,92 €

326,28

3.4 – ANALYSE DES CONSOMMATIONS

2021_EA_00_144772

Une fois par an, la personne chargée du suivi des consommations et le service technique organiseront une réunion avec le CME, afin d'identifier des axes d'amélioration.

4. EVALUATION

8

016131

• Remplissage du tableau de suivi des consommations énergétiques